



Bruxelles, le 28 juin 2006
IB D(2006)

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONSTITUTIVE DU CLP DES 6 ET 13 JUIN 2006

Madame Isa Birke préside la réunion jusqu'au point « Election du Président ». Monsieur Jean-Louis Blanc reprend la présidence après ce point.

Mme Birke accueille les membres du nouveau CLP et leur indique que la réunion constitutive a lieu pour la première fois dans la nouvelle salle de la représentation du personnel.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Lipton demande que le point « Déménagement du SDT » soit mis sous divers.

M. Scheuer demande que le point « Non engagement de certains agents contractuels » soit également mis sous divers.

2. Confirmation du résultat des élections

La Présidente remercie M. Butticé et tous les membres du Bureau Electoral pour tout le travail réalisé et pour avoir mené à bonne fin les élections du CLP qui pour la première fois étaient informatisées.

M. Butticé félicite tous les élus et formule des souhaits pour que le nouveau CLP puisse travailler avec engagement dans le respect des règles. Il rappelle que l'objectif du Bureau Electoral a été celui du plus strict respect de la réglementation dans l'intérêt de tous, afin que personne n'ait de doute sur la validité des résultats. Il constate que plus d'une semaine après la proclamation des résultats aucun recours n'a été enregistré dans le délai de trois jours qui était imparti pour ce faire. Il lit la liste des élus dans l'ordre de tirage au sort des lites (FFPE, SFIE, TAO-AFI, US/SFE et R&D).

3. Rapport du Président du Bureau électoral ou de son remplaçant

M. Butticié remercie la Présidente du CLP pour avoir souligné que le Bureau électoral « a eu à faire face à un travail tout à fait exceptionnel » et pour avoir accepté sa proposition d'inviter tous les membres du Bureau Electoral à cette réunion constitutive, car chacun de ses membres a effectué un travail tout à fait exceptionnel, dans l'intérêt de notre Institution et de tout le personnel qu'il remercie également.

Il souligne que le travail du Bureau Electoral a été effectivement exceptionnel, et cela pour plusieurs raisons. En premier lieu pour la durée du travail, puisque le bureau a été constitué en janvier 2006 afin de tenir les élections en mars 2006, puis après examen et ayant constaté que les dates choisies par l'Assemblée Générale du personnel ne respectaient pas le règlement, les élections ont été repoussées à mai 2006. Il souligne que le Bureau a tenu 25 réunions ce qui représente un chiffre plus élevé que par le passé (12 réunions). Par ailleurs, le passage au vote électronique a obligé le bureau électoral à travailler avec un plan A (vote informatique) et un plan B (vote par bulletin), ce qui a provoqué une certaine incertitude et un doublement du travail. Il souligne enfin que ces élections étaient les premières après une condamnation par la Cour de Justice de la Commission, responsable d'avoir commis des fautes de nature à engager la responsabilité non contractuelle de la Communauté, pour l'absence d'adoption des mesures nécessaires à la conservation des bulletins et par l'incapacité à produire le procès verbal prévu par l'article 21 du règlement électoral. Il rappelle que le Bureau Electoral a travaillé en sa qualité d'organe indépendant, conformément au statut et qu'il a dû garantir le bon déroulement des élections vis-à-vis de toutes les parties : les électeurs, les candidats, les listes des OSP et de la Commission (notamment la DG ADMIN). Il souligne avec plaisir que le bureau n'a dû faire recours au vote, pour sa prise de décision, qu'une seule fois et que l'ensemble des décisions ont été prises à l'unanimité de ses membres présents. Il constate l'excellent travail de toute l'équipe qui a abouti au vote électronique (DG ADMIN, DIGIT, EPSO, OSP, etc..) le Bureau Electoral s'étant limité uniquement à constater que ce nouveau système électoral ne représentait aucun risque évident pour le respect de la procédure électorale. Il considère donc que le système du vote électronique constitue un véritable résultat positif, et pour cela il est justifié de se féliciter avec la Commission notamment.

M. Butticié se trouve toutefois dans l'obligation de mentionner, à son plus grand regret, que la plupart des remarques générales effectuées par l'ancien Bureau électoral à la fin des élections 2002 n'ont pas été prises en compte par la DG ADMIN et il en lit quelques extraits pour preuve.

M. Butticié indique que bien que le Bureau électoral ait compté pendant certaines périodes sur deux assistantes, à la fin du dépouillement et au cours de la semaine faisant suite à la fin du délai des trois jours impartis pour effectuer les réclamations, la DG ADMIN a retiré sans préavis le secrétariat du Bureau Electoral qui se trouve donc dans l'impossibilité de rédiger le PV final, pourtant prévu dans le programme du Bureau électoral. Il indique par ailleurs que le Secrétaire (fonctionnaire de la DG ADMIN) n'a pas toujours été en condition de se consacrer au travail du Bureau électoral sans faire preuve de grands sacrifices personnels. Tout en espérant que les moyens seront réattribués pour pouvoir finaliser le travail dans les meilleurs délais, il souligne la difficulté, compte tenu de ce retard imprévu dans le timing programmé de consacrer le temps nécessaire à la rédaction du PV final et de concilier ses autres tâches dans sa Direction générale. Il souligne aussi que le Bureau Electoral se trouve dans un immeuble en plein déménagement et il espère que les procès-verbaux déjà préparés et les documents sensibles du Bureau électoral ne disparaîtront pas.

Enfin, il suggère que le CLP revoie le Règlement électoral actuel puisqu'il a entraîné diverses difficultés d'interprétation et de le réadapter dans les meilleurs délais pour l'application du vote électronique, sans devoir attendre les prochaines élections. Il renouvelle la demande du Bureau précédent consignée dans le procès-verbal de 2002 pour que le Bureau Electoral ait un minimum de trois mois pour terminer le travail, et pour que la répartition des tâches incombant à la DG ADMIN et au Bureau Electoral soient bien définies, mutuellement respectées et pour que tout le support logistique et administratif soit fourni par la DG ADMIN durant toute la période de travail, jusqu'à la finalisation du PV final. Il suggère que lors des prochaines élections, toutes les mesures soient prises afin que les membres du Bureau électoral (dont le nombre après l'adoption du e-vote pourrait être réduit) aient la possibilité d'effectuer leur travail sans trop de sacrifices personnels causés par une fonction qui vient s'ajouter à celles déjà remplies auprès des services respectifs.

La Présidente propose l'aide du CLP en matière de secrétariat.

Mme Jacobs présente ses remerciements et félicitations malgré les difficultés rencontrées au nom de la liste qu'elle représente.

M. Sebastiani souscrit au discours de Mme Jacobs. Il indique que l'US/SFE avait au moment du lancement des élections proposé d'envoyer une lettre d'appui au Président du Bureau Electoral à laquelle nous pourrions maintenant souscrire. Il constate que la sécurité juridique des élections a été assurée par les diverses consultations du Service Juridique. Il demande à M. Buttice si les listes pourront disposer d'informations plus précises sur les résultats des votes.

M. Buttice remercie M. Sebastiani mais demande à ce qu'une telle lettre, au cas où elle serait rédigée, mentionne tous les membres du bureau électoral, afin de permettre de rappeler aux hiérarchies respectives l'important travail effectué. Il souligne que les consultations au Service Juridique ont été très limitées, le Bureau électoral étant très conscient de son indépendance et de son devoir de suivre ces avis seulement dans la mesure où ils étaient convaincants pour le Bureau électoral. Il signale qu'il sera possible d'obtenir des statistiques, si la DG ADMIN permet l'accès aux locaux et à la boîte fonctionnelle du Bureau électoral et met à disposition les assistantes de secrétariat.

M. Blanc s'associe aux remerciements antérieurs. Il souligne que le vote électronique a diminué le risque des recours par rapport au système par les bureaux de vote..

M. De Simone s'associe également aux remerciements, bien qu'il constate que la DG ADMIN a informé le personnel des résultats tardivement.

Mme Dricot remercie également le Bureau électoral tout en constatant que le vote électronique n'a pas évité le prolongement des élections.

La Présidente remercie de nouveau le Bureau électoral et espère que le prochain CLP tiendra compte des observations et rappellera à la DG ADMIN son rôle dans ce contexte.

4. Vérification et acceptation des mandats (oralement ou par écrit) des élus titulaires et suppléants

La Présidente du CLP rappelle à tous les membres le contenu de l'article 5 du règlement intérieur du CLP, selon lequel l'acceptation du mandat implique l'engagement des élus à

participer aux réunions. Elle fait l'appel des noms et vérifie avec le Président du Bureau électoral que les mandats écrits suivants sont conformes :

- Mme Ute Bolduan, suppléante de M. Blanc
- Mme Katharina Vierlich, suppléante de M. Durand
- M. Wolfgang Entmayr, titulaire
- Mme Luca Eszter Kadar, suppléante de Mme Ferreira Ramos Vlahopoulos
- M. José Fraga, titulaire
- Mme Antonia Iacobelli di Mascio, titulaire
- M. Francesco Ianniello, titulaire
- M. Eugene-Emil Kimman, titulaire
- Mme Helga Vogelmann, suppléante de M. Kimman
- Mme Dorota Lewczuk Bianco, titulaire
- M. Frank Kessler, suppléant de Mme Lewczuk Bianco
- Mme Olga Profili, suppléante de M. Sebastiani

La Présidente conclut que le CLP est constitué et remercie le Président du Bureau électoral pour sa collaboration.

5. Election du Président

Après le départ du Président du Bureau électoral M. Sebastiani indique que l'élection du Président étant une tâche importante, nécessitant une coordination des OSP, il propose d'ajourner la réunion au 13 juin concernant l'élection du bureau et la délégation au CCP et de passer directement au point « divers ».

Dès la reprise du 13 juin 2006, Mme Jacobs demande une suspension de séance pour permettre aux représentants de l'Alliance et de l'US/SFE de se concerter de nouveau.

Après la suspension de séance, Mme Jacobs indique que les deux parties sont prêtes à procéder globalement à la composition du bureau.

La Présidente rappelle que nous devons d'abord procéder à l'élection du Président du CLP.

M. Sebastiani indique que les deux parties sont arrivées à un accord sur les deux bureaux du CLP et du CCP. La taille actuelle du bureau de CLP restant inchangée à 7 membres les désignations devraient être approuvées à l'unanimité. Il présente la candidature de M. Blanc pour la présidence du CLP.

Le vote s'effectue à main levée par 27 voix pour.

6. Election des membres du Bureau

M. Blanc prend la présidence de la réunion et remercie les membres du CLP pour leur confiance. Il remercie également la Présidente sortante.

M. Sebastiani propose au poste de Secrétaire M. Michel de Meerleer, puis Mmes Bolduan et Mormile ainsi que MM. Adurno, Fraga et Zorbas aux postes de Vice Présidents.

Mme Jacobs propose Mme Lipton et M. Scheuer aux postes de Vice Présidents.

Mme Dricot demande que soit acté, au nom du SFIE, que son syndicat n'est pas satisfait avec l'accord qui vient d'être pris sur les demis détachements et l'augmentation des postes dans le bureau du CCP, mais que pour ne pas entraver les travaux du bureau il se rallie à la majorité.

Il est procédé au vote global à main levée, résultant en 27 voix pour.

7. Election de la délégation du CLP au CCP

M. Sebastiani indique qu'il s'engage à défendre l'augmentation des membres du Bureau du CCP qui n'a pas d'impact sur la composition des couples désignés au CCP. Il espère que la pratique actuelle visant à faire en sorte que les membres du bureau puissent participer d'office aux réunions plénières du CCP avec leur titulaire/suppléant, ne provoque pas une augmentation trop importante des frais de missions. Il demande aux OSP de bien vouloir limiter au maximum les doubles missions pour un meilleur contrôle des dépenses. Il présente la délégation de l'Alliance :

Pour R&D :

- M. Sebastiani, titulaire et Mme Profili, suppléante
- Mme Birke, titulaire et Mme Vassila-Souyoul, suppléante
- M. Kimman, titulaire et Mme Vogelmann, suppléante
- M. Rosati, titulaire et M. Zorbas, suppléant
- M. Uguccioni, titulaire et M. Adurno, suppléant
- M. Napolitano, titulaire et Mme Sutcliffe, suppléante
- M. Durand, titulaire et Mme Ferreira Ramos Vlahopoulos, suppléante

Pour SFIE :

- Mme Dricot, titulaire et M. De Meerleer, suppléant
- M. Fraga, titulaire et M. Vlieberg, suppléant

TAO-AFI :

- Mme Henrotte, titulaire et M. White, suppléant
- Mme Mormile, titulaire et M. De Simone, suppléant

FFPE :

- M. Blanc, titulaire et Mme Bolduan, suppléante
- Mme Iacobelli, titulaire et M. Bioul

Mme Jacobs présente la délégation US/SFE :

- M. Andreone, titulaire et M. Koch, suppléant
- Mme Jacobs, titulaire et M. Blanchard, suppléant
- Mme Lipton, titulaire et Mme Kyriakidis, suppléante
- M. Ryan, titulaire et M. Vlandas, suppléant
- M. Taylor, titulaire et M. Van Bennekom, suppléant
- M. Torrekens, titulaire et M. Lenarduzzi, suppléant

Les désignations sont approuvées à main levée par 26 voix pour et une abstention.

8. Divers

a) Demande de Mme Lipton concernant le déménagement des traducteurs à la rue de Genève.

Le 6 juin, Mme Lipton indique que le groupe de travail « qualité de l'air et immeubles » a visité l'immeuble G12 le 2 juin. Les deux autres immeubles sont déjà pleins et l'emménagement de celui-ci va commencer très prochainement. Pour le moment l'immeuble G12 est un chantier complet (changement des cloisons, des moquettes, etc.). Elle rappelle que M. Chêne a fait des promesses (crèches, restauration, étude sur la qualité de l'air, étude sur la faisabilité de l'ouverture des châssis). Elle souligne que les collègues sont inquiets et que l'USHT et l'OIB se rejettent la balle. Elle demande que le CLP fasse une lettre d'urgence à la DG ADMIN.

Mme Vassila-Souyoul, M. De Simone et M. Adurno ajoutent le problème des transports en commun, le nettoyage des bâtiments et les risques inhérents pour le personnel à travailler dans de telles conditions.

M. Vlandas regrette que le comité d'accompagnement ait été refusé par la DG ADMIN et le SDT.

Suite à l'intervention de M. Scheuer indiquant que l'OIB avait mis en place un comité spécial pour la gestion des crèches qui seraient ouvertes en 2007, Mme Jacobs indique que la future crèche au G12 ne fonctionnera pas avant janvier 2007. Elle indique que la crèche dont a parlé M. Scheuer, est une crèche du Conseil qui a conclu un accord avec le CES et le CDR, en limitant l'accès prioritairement à ces trois Institutions. Cette nouvelle crèche serait suivie par un organe paritaire interinstitutionnel tripartite dont la Commission serait exclue. Le Conseil serait en train de passer un accord avec l'OIB, pour qu'il assure la responsabilité de la gestion. Elle pense que le COCEPE devrait être traité dans une prochaine réunion du CLP.

Mme Mormile demande que soit vérifié si les mesures promises par la DG ADMIN étaient mises en place. Elle signale que lors de la visite du 2 juin, le Service Médical n'y a pas participé comme d'habitude et que M. Fracchia aurait indiqué que compte tenu de la charge de travail de ce service, il ne participerait plus aux visites des immeubles. Etant donné que la concertation sur la politique immobilière a été refusée, elle propose de faire une note plus générale. Elle indique en outre, que le 30 juin aura lieu la réunion OIL/OIB et que Mme Lipton et elle-même, en tant qu'observatrices au Conseil d'Administration de l'OIB, ont eu beaucoup de mal à participer dans cette réunion.

M. Andreone demande si le CCP a entamé une action dans ce dossier du déménagement du SDT.

M. Sebastiani signale que le déménagement du SDT vers le G12 est un problème du CLP. Le CCP a traité la question des relations avec les offices et que M. Verleysen sera prochainement convoqué. Concernant le problème actuel, il propose que la lettre soit détaillée en reprenant tous les engagements qui avaient été pris et en soulignant ce qui n'a pas été fait. Il considère que la sécurité des collègues ne peut pas être mise en danger par le chantier et que le service médical doit être associé.

La Présidente ajoute qu'elle inclura dans la lettre les conditions de travail difficiles des collègues encore au JECL (traducteurs et ateliers), suite aux opérations de pillage dans l'immeuble. Elle rappelle également que la crèche avait été promise pour janvier 2007. La note sera envoyée à M. Chêne avec copie à M. Verleysen et M. Lönnroth.

Le 13 juin 2006, la Présidente sortante indique que la lettre a été envoyée, mais que la réponse promise par la DG ADMIN pour le 12 juin au plus tard, n'était pas encore arrivée.

Le nouveau Président du CLP conclut qu'il suivra attentivement la suite donnée à la lettre du CLP.

b) Demande de M. Petsch pour des agents de la Commission qui risquent d'être licenciés prochainement

M. Petsch indique que certains Agents Contractuels ne reçoivent pas leur prolongation de contrat car la DG ADMIN aurait déclaré dans quatre cas qu'il y avait un conflit d'intérêt puisque ces personnes avaient des membres de leur famille travaillant déjà dans l'Institution. Ces personnes ont donc reçu un contrat d'intérim dont les conditions sont très strictes en Belgique et mettent la Commission dans l'illégalité.

M. Sebastiani indique ne pas être au courant de cette situation, mais que dans un cas de conflit d'intérêt la décision doit être motivée. Il propose d'organiser une rencontre entre la DG ADMIN et le CCP pour discuter de ce problème.

Mmes Jacobs, Lipton et MM. Blanchard Petsch et Scheuer insistent pour que ce problème soit traité par le CLP comme une question sociale prioritaire, suite à l'application d'une décision abusive de la DG ADMIN.

M. Sebastiani note que l'ensemble des membres du CLP n'a pas connaissance de ce dossier et que la situation doit être expliquée clairement. La notion de conflit d'intérêt doit être bien définie à l'avance et le CCP peut demander qu'une règle générale soit établie pour que tout se passe de façon équitable pour tous.

Mme Jacobs marque son désaccord avec M. Sebastiani en indiquant qu'il faut maintenir dans leur emploi des gens qui risquent d'être licenciés la semaine prochaine. Elle souligne que les règles en matière de conflit d'intérêt sont clairement indiquées dans le statut et le règlement financier et que les relations familiales à la Commission ne constituent pas un motif de conflit d'intérêt. Elle reproche au CLP de ne pas avoir refusé de nommer des observateurs pour les procédures light. Elle souligne que la DG ADMIN et le CCP sont arrivés à un accord de cesser d'engager du personnel sur base de candidatures spontanées, alors que l'US/SFE aurait reçu de la part de la DG ADMIN une demande de donner des noms. Par ailleurs, pour le recrutement des Agents Contractuels pour les nouvelles crèches du Conseil et de la rue de Genève, il a été dit en réunion du COCEPE que les critères sur lesquels allait être recruté le personnel n'étaient pas définis et que compte tenu du fait qu'il n'y avait pas assez de candidats, les candidatures spontanées seraient utilisées. Par ailleurs, elle s'insurge contre les comités de sélection qui auraient fonctionné sans représentant du personnel.

Mme Dricot et M. Blanc suggèrent que le CLP écrive à la DG ADMIN en demandant des explications le respect des règles et que celle-ci fournisse un avis motivé aux personnes qui ne seraient pas engagées. Mme Dricot rappelle que le groupe de travail « core et non

core » a discuté du job description des puéricultrices, que le personnel des crèches est sélectionné en suivant la procédure d'engagement des Agents Contractuels avec un représentant du CLP. Elle souligne qu'il faut vérifier et exiger que les candidats aient un diplôme de puéricultrice. Or, il semblerait que l'OIB ait un problème majeur pour les tests EPSO car les puéricultrices n'ont pas nécessairement une bonne connaissance de la langue anglaise ouvrant ainsi la voie à d'autres personnes (psychologues, pédiatres, etc..).

M. Sebastiani constate qu'il est impossible de se prononcer sur des cas individuels dont on vient d'être informés.

La Présidente conclut qu'elle prendra contact le plus rapidement possible avec la DG ADMIN et les personnes concernées dont on lui donnerait le nom, afin de mieux comprendre la situation personnelle de chacune des personnes concernées. Elle s'engage à informer le CLP dans les meilleurs délais.

Le 13 juin, la Présidente sortante indique que la situation présentée par la DG ADMIN était différente de celle exposée en séance. Elle indique que ces personnes n'ont jamais été Agents Contractuels mais ont reçu des contrats de droit belge à durée déterminée et qu'à la fin de ceux-ci les personnes concernées ont bénéficié de contrat d'intérim. Elle indique en outre avoir reçu l'assurance de la DG ADMIN que les prolongations de contrats seraient données jusqu'à ce que ce personnel puissent passer les tests EPSO. De plus, elle souligne que les intéressés n'ont pas pris contact avec le CLP.

Mme Jacobs, MM. Blanchard, Petsch, Ryan et Scheuer protestent énergiquement contre les déclarations précédentes.

Mme Dricot rappelle que ces personnes ayant été engagées sous contrat de droit belge à durée déterminée, ils n'ont aucun préjudice à faire valoir puisque le contrat est arrivé à échéance. Si conflit d'intérêt il y a il faut que les intéressés écrivent d'abord à la DG ADMIN pour demander des explications et avoir un grief à faire valoir.

M. Sebastiani constate que les membres du CLP n'ont aucune connaissance sur ce dossier. Il indique avoir appelé Mme Souka qui a confirmé que ces personnes n'avaient pas réussi les tests EPSO, mais que dès qu'ils les réussiraient il n'y aurait plus d'obstacle à leur recrutement. Ne disposant pas d'éléments officiels, le CLP ne peut que demander des explications à la DG ADMIN. Le cas de conflit d'intérêt étant un volet politique de portée générale, il faut avoir des documents en main pour analyser ce problème.

M. Vlandas indique lui aussi avoir téléphoné à Mme Souka qui lui aurait révélé avoir reçu des ordres très précis à ce sujet de sa hiérarchie. Il considère donc qu'il y a inégalité de traitement et demande que soit appliqué le respect des règles en vigueur.

Le Président constate que les informations recueillies par différents membres du CLP ne sont pas identiques et que notre niveau de connaissance du dossier ne peut pas nous permettre de prendre une position constructive. Il demande que des informations écrites et précises lui soient fournies afin de pouvoir étudier le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jacqueline Escale
Secrétaire